

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**Le Maire de la commune des Martres d'Artière**

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R 610, paragraphe 5 du nouveau Code Pénal

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, notamment son livre 1-8^{ème} partie Signalisation temporaire,

Vu la demande présentée par la SEMERAP pour des travaux de réparation de branchement d'assainissement route de Riom - LES MARTRES D'ARTIERE ;

ARRETE**Article 1 :**

En raison d'une intervention sur la voie publique avec empiètement sur la chaussée, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h au niveau des travaux.

Article 2 :

Le stationnement et le dépassement seront interdits au niveau des travaux.

Article 3 :

Cette mesure sera appliquée à compter 24 août 2026 et restera en vigueur jusqu'à la fin des travaux au plus tard le 26 août 2026.

Article 4 :

La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Les intervenants seront entièrement responsables, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents et dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part, négligence, imprévoyance ou tout autre faute.

Article 6 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune des Martres d'Artière par l'autorité administrative ainsi qu'aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Fait à Les Martres-d'Artière,

Le 19 août 2026.

Le Maire,

Vincent RAYMOND





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">3.237357 45.820087 3.237276 45.819979 3.23763 45.819844 3.237727 45.819934 3.237357 45.820087</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>